

ARRÊT D'ALCOOL ET VERTIGES

Par Profil supprimé Postée le 03/05/2019 14:25

Bonjour, je reviens vers vous pour la raison suivante: suite à mon abstinence les vertiges éprouvés lors de ma baisse de consommation puis d'abstinence s'amplifient, ainsi qu'une perte de poids. Ayant été privée de permis j'ai dû me battre seule, les seuls transports en voiture ne servaient qu'à aller travailler, j'habite un tout petit village. Je suis en passe de récupérer mon permis (les résultats sanguins sont ok) que j'ai perdu après avoir eu un accident alors que j'étais alcoolisée.

J'avais pourtant demandé de l'aide auparavant et ce au mois d'octobre mais aucune institutions n'avaient de place avant février, et chaque fois après le retrait de permis, l'on me demandait de me déplacer. J'ai contacté vos services par téléphone, c'est le seul soutien dont j'ai pu bénéficier. Je suis révolté par l'improvisation de la société à ne pas pouvoir répondre à des détresses portant verbalisées

Enfin je reste inquiète par rapport à ces vertiges, maux de tête qui perdurent et s'amplifient, je ne puis consulter avant la semaine prochaine en espérant que les méandres administratifs ne reculeront pas l'obtention de mon droit à re conduire Cordialement.

Mise en ligne le 07/05/2019

Bonjour,

Nous comprenons bien votre sentiment d'injustice et de délaissement dans la situation que vous décrivez et nous saluons votre persévérance malgré le manque de soutien.

Concernant les vertiges et les maux de tête, nous sommes perplexes sur le lien entre l'arrêt de l'alcool et ces symptômes. Sauf erreur de notre part, cela fait maintenant un mois que vous avez cessé de consommer et nous sommes tentés de vous inviter à vous rapprocher d'un médecin quitte à faire appel à un service d'urgence si les symptômes persistent de façon envahissante. En effet les effets au sevrage de l'alcool sont généralement observés jusqu'au dixième jour qui suit l'arrêt, au-delà la question de l'origine de ces symptômes peut se poser.

Nous vous avons suggéré dans notre précédente réponse de vous rapprocher du CSAPA de Auch, vous ne dites pas si vous avez pu obtenir un rdv. Dans tous les cas, si vous avez besoin de soutien le temps de la consolidation du sevrage et de l'obtention d'un éventuel rendez-vous en consultation, vous pouvez bien sûr nous contacter au 0980 980 930 de 8h à 2h ou par chat via notre site de 14h à minuit. Vous aurez probablement compris que nous ne faisons pas de suivi mais ponctuellement, nous pouvons vous répondre le temps d'un échange de soutien.

Nous vous encourageons dans la démarche et vous souhaitons bonne continuation.

Bien cordialement
